

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11

SEANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

Présents : José NUNES, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Didier MAHOUX, Jean-Bernard CEBE, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Laura GANSEMAN, Catherine AURIOL, Sabine GORSSE, Pierre MONTENEGRO.

Excusé ayant donné pouvoir : Mathieu LAFON à Christophe MAURIES.

Absents et excusés : Julien AMAILRIC, Hélène VA, Thierry ZANARDO.

Date de la convocation : 27/06/2023

Date d'affichage : 27/06/2023

Laura GANSEMAN est nommée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique notamment son article 21,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 Septembre 2023 suite :

- à la création au 01 Septembre 2023 d'un emploi d'adjoint technique contractuel pour une durée indéterminée à temps non complet, soit 20.38 heures hebdomadaires (lissées sur l'année),



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions :

- ADOPTE le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01/09/2023 :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</i>		
- adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 28.25/35 ^{ème}	
- 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 poste à 21.03/35 ^{ème}	
- 1 agent contractuel	1 poste à 20.38/35 ^{ème}	CDI - Etabli en application des dispositions de l'article L.332-10 du Code Général de la Fonction Publique
- 1 agent contractuel	1 poste à 17.5/35 ^{ème}	CDD – Article 3 -3, alinéa 5 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée - Accroissement saisonnier d'activité
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs</i>		
-rédacteur	1 poste à 8/35 ^{ème}	
-rédacteur	1 poste à 20/35 ^{ème}	

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
 José NUNES.

